AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

216C1353
FR0012789949-FS0684

13 juin 2016

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

EUROPCAR GROUPE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 13 juin 2016, la société Morgan Stanley Plc (The Corporation Trust Company, Corporation Trust Centre, 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware DE 19801, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi en hausse, le 8 juin 2016, indirectement, par l'intermédiaire de ses filiales, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EUROPCAR GROUPE et détenir indirectement 7 323 432 actions EUROPCAR GROUPE représentant autant de droits de vote, soit 5,11% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
Morgan Stanley & Co. International Plc	7 304 514	5,09
Morgan Stanley Capital Services LLC	18 918	0,01
Total Morgan Stanley Plc	**7 323 432**	**5,11**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions EUROPCAR GROUPE hors marché.

Le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° du code de commerce, 6 447 622 actions EUROPCAR GROUPE (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) au titre d'un contrat de prêt de titres avec faculté de rappel portant sur autant d'actions EUROPCAR GROUPE.

En outre, le déclarant a précisé détenir, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce, 423 254 actions EUROPCAR GROUPE réparties comme suit (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1er alinéa) :

- un contrat d'*equity cash–settled swap* à dénouement en espèces, arrivant à échéance le 21 septembre 2016 et portant sur 16 080 actions EUROPCAR GROUPE ;

- un contrat d'*equity cash–settled swap* à dénouement en espèces, arrivant à échéance le 20 octobre 2016 et portant sur 40 325 actions EUROPCAR GROUPE ;

- un contrat d'*equity cash–settled swap* à dénouement en espèces, arrivant à échéance le 20 janvier 2017 et portant sur 44 060 actions EUROPCAR GROUPE ;

- un contrat d'*equity cash–settled swap* à dénouement en espèces, arrivant à échéance le 6 février 2017 et portant sur 303 871 actions EUROPCAR GROUPE ; et

- un contrat d'*equity cash–settled swap* à dénouement en espèces, arrivant à échéance le 21 mars 2017 et portant sur 18 918 actions EUROPCAR GROUPE.

[1] Sur la base d'un capital composé de 143 409 298 actions représentant 143 401 212 droits de vote (compte tenu de l'existence de 8 086 actions de préférence sans droit de vote), en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.